

Chômage et emploi depuis le début du confinement (mi-mars)

Avant même le début du confinement (le 17 mars), les conséquences de la propagation du virus Covid-19 se faisaient pressentir :

- De nombreux secteurs d'activité étaient déjà à l'arrêt ;
- On anticipait que 2 millions de salariés en CDI pourraient être placés en activité partielle ;
- Les 4 millions de précaires voyaient leurs contrats annulés ou reportés ;
- Les demandeurs d'emploi s'inquiétaient de ne pouvoir retrouver d'emploi et de se retrouver sans revenus ;
- Et les intermittents subissent des annulations de cachets en cascade.

Aujourd'hui, au 7 mai 2020, les instituts de statistiques (DARES, INSEE, etc) publient les premières analyses de l'impact de la pandémie sur le chômage et l'emploi. Ces conséquences sont malheureusement bien au-delà de nos anticipations : baisse du PIB, hausse du chômage, destructions d'emploi...

Retour sur deux analyses récentes concernant le chômage et l'emploi :

Chômage : indicateur de la Dares sur les demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2020 et focus sur les demandeurs d'emploi au mois de mars

Les chiffres du chômage sur le 1^{er} trimestre 2020 sont apparemment stables, puisque le **chômage cumulé des catégories A, B et C n'enregistre aucune variation (+ 0,0%)**, cependant l'analyse détaillée laisse apparaître des situations contrastées.

Ces chiffres confirment la structure de l'emploi que l'on constate déjà depuis de nombreuses années : dans la catégorie A, qui regroupe les travailleurs sans emploi, le chômage est relativement stable (+0,8%). Tandis que les catégories B et C, qui regroupent les précaires, sont en hausse constante. Ainsi, ces deux catégories cumulées **enregistrent une hausse de 1,2 % (et de 7 % rien que pour la catégorie B)**. Ces données confirment une **précarisation de l'emploi en France, notamment liée aux différentes réformes du Code du travail**.

Pour lutter contre cette précarité, il faudrait notamment s'assurer que tous les privés d'emploi soient indemnisés. Et c'est loin d'être le cas ! **Sur les 6 095 600 inscrits à Pôle emploi, seuls 3 082 500 sont indemnisés : environ 1 demandeur d'emploi sur 2 n'est donc pas indemnisé ! Et cette proportion tombe à 20% si on compte toutes les personnes cherchant un emploi, bien que non inscrites à Pôle Emploi.**

Ce que ces données ne permettent pas d'appréhender, ce sont les premiers effets de la pandémie et du confinement sur le chômage et l'emploi. Pour en savoir plus, il faut se reporter à l'étude spécifique de la Dares. Et le constat est sans appel : **au mois de mars 2020, les catégories A, B et C cumulées enregistrent 177 500 nouvelles inscriptions (+ 3,1 %). Et ce chiffre est de 246 100 (+ 7,1 %) rien que pour la catégorie A! La dernière fois que l'on avait enregistré une hausse aussi fulgurante, c'était en avril 2009 (+ 86 300 en catégories ABC). Cela n'augure rien de bon !**

Emploi : estimation Flash de l'Insee sur les créations d'emploi au 1^{er} trimestre 2020

Précision méthodologique : dans cette estimation, sont considérées comme en emploi les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée (critères du Bureau international du Travail - BIT). Par ailleurs, cette estimation ne dit rien de la qualité de l'emploi (temps plein, temps partiel, CDI, CDD, intérim, travail de jour ou de nuit, pénibilité, etc...).

En clair : le nombre d'emploi créé est bien souvent surestimé (puisque'il suffit d'avoir travaillé 1 heure pour être considéré en emploi) et l'étude ne dit rien de la stabilité ou précarité des emplois créés.

D'après cette étude, à la fin du 1^{er} trimestre 2020, l'emploi salarié du secteur privé chute de 2,3 %, ce qui correspond à 453 800 destructions nettes d'emploi en un trimestre.

L'emploi intérimaire est particulièrement touché : le niveau d'emploi baisse de 37 % par rapport à fin 2019 (ce qui correspond à la destruction de 291 800 emplois). Sur un an, le taux d'emploi retrouve son niveau le plus bas depuis 2009 (au cœur de la crise économique de 2008/2009, l'emploi intérimaire avait baissé de « seulement » 13,9 % au quatrième trimestre 2008).

En dehors de l'intérim, tous les secteurs sont impactés (industrie, agriculture, construction, etc...), mais **ce sont les services marchands qui enregistrent la plus forte baisse, avec -3,5 % soit 437 900 emplois détruits.**

Ces chiffres alarmants se retrouvent à l'échelle mondiale. **D'après une estimation de l'OIT, près de 300 millions d'emplois risquent de disparaître au deuxième trimestre de 2020. De plus, la crise pourrait faire basculer 500 millions de personnes dans la pauvreté (Oxfam).**

Revendications CGT en matière de chômage :

Dans l'immédiat, nous exigeons du gouvernement :

- **Qu'il annule la réforme 2019 de l'assurance chômage déjà entrée en vigueur en partie au 01/11/2019 et pour partie annoncée au 1^{er} septembre**
- **Que les jours de chômage « consommés » pendant le confinement soient gelés, afin de ne pas pénaliser les demandeurs d'emploi qui consomment leurs droits sans pouvoir rechercher d'emploi et qui seront pénalisés à long terme**

- **Qu'il prolonge les droits pour toutes et tous d'un an renouvelable** (en plus de la période de confinement) **et trouve une solution d'urgence les privés d'emplois non indemnisés** (plus de la moitié des inscrits à Pôle Emploi, sans compter les non-inscrits (au moins 1.6 million de personnes))

Pour le jour d'après, nous exigeons :

Une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception. Pour les primo demandeurs d'emploi une indemnisation fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum smic). Pour les salariés précaires, une indemnisation mensuelle sur la base de leur dernière mission avec la société d'intérim ou sur la base du contrat avec le dernier employeur dans les cas de CDD ou CDI de chantier, et ce, jusqu'au retour à l'emploi grâce à des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.